



La lettre FSU du Comité Technique n°3

Réunion du CT le 6 mars 2012

Chers collègues,

dans la période actuelle de préparation des élections aux conseils centraux de l'UM2, vos élus FSU continuent à travailler dans ces conseils et au Comité Technique (CT) pour défendre vos intérêts, vos statuts et vos missions. Le CT s'est réuni pour la troisième fois le 6 mars 2012. Il ne s'agit pas ici de faire un compte rendu exhaustif de nos débats mais de faire part de nos avis sur les points principaux traités en CT.

Procédure de changement de BAP (Branche d'Activité Professionnelle) pour les personnels ITRF:

Lorsqu'un agent effectue des missions relevant d'une BAP différente de sa BAP d'origine, sans changer de structure ou après une mobilité interne, il peut demander un changement de BAP. Le texte propose que l'agent doive justifier une ancienneté minimum de 3 ans dans sa BAP d'origine et qu'un an de test précède une décision définitive sur avis de la CPE et d'un expert ITRF de la BAP demandée, extérieur à la structure de la personne.

Sans entrer dans les détails de la procédure qui pourrait être améliorée, notre organisation syndicale est favorable aux évolutions et reconversions et donne donc un avis positif. La présidence propose un groupe de travail ayant pour objectif d'affiner cette procédure.

Information relative à la désignation d'un nouveau Correspondant Informatique et Libertés (CIL) :

Notre organisation syndicale rappelle la nécessité d'indépendance de ce correspondant. Il ne doit pas subir de pressions de la direction et de la présidence. A ce titre, il serait préférable que ça ne soit pas un agent de la DSI, en tout cas, pas l'un de ses directeurs comme ça l'était précédemment. Cela éviterait des dérives telles que l'exploitation des données du planning pour la gestion des services.

Avis sur les fonctions ouvrant droit à la Prime de Charges Administratives (primes de la présidence et des directions de composantes) :

Sans chiffres, sans détails, avec une égalité entre directeurs de composantes alors qu'elles n'ont pas la même taille (par exemple OSU par rapport à FDS), nos organisations syndicales ne peuvent soutenir ces primes.

Avis unanime contre.

Avis sur le régime indemnitaire des personnels BIATOSS de 2011 :

Notre organisation syndicale souhaite des revalorisations de salaires mais acte que les primes sont le seul moyen actuel pour les personnels d'avoir un traitement décent, et ceci pour l'ensemble des catégories. Nous regrettons simplement l'écart en valeur absolue pour les plus bas salaires. Vote FSU : 1 pour, 1 abstention

Statut de la plateforme RMN :

Statuts qui n'assurent pas une gestion claire des personnels. Nous proposons le statut éprouvé d'UMS (Unité Mixte de Service). Toutes les organisations syndicales sont réservées mais ne veulent pas empêcher les collègues de travailler en retardant la procédure de validation par les conseils. 9 abstentions sur 9 suffrages exprimés.

De nombreux points à l'ordre du jour n'ayant pu être traités, un nouveau CT est convoqué le 13 mars 2012.